



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Quelles orientations pour lutter contre la précarité étudiante ?

Question écrite n° 7970

#### Texte de la question

M. Idir Boumertit interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les orientations prévues dans le cadre de la révision de la bourse scolaire. Loin d'être un phénomène nouveau, la précarité des étudiants et les conditions de vie intenables qu'elle engendre avaient déjà suscité l'émoi en 2019, suite à l'immolation par le feu d'un étudiant à Lyon devant un établissement du Crous. Cette précarité ne cesse de croître, en raison notamment du taux d'inflation particulièrement élevé, provoquant une nette augmentation des prix des denrées alimentaires atteignant 15,8 % en un an. Cette inflation a également eu un impact conséquent sur les prix de l'énergie. Aussi, la présence toujours plus forte des étudiants parmi les files des banques alimentaires témoigne de leur grande précarité. Nombreux sont ceux qui se retrouvent sinon à sauter des repas, au moins à acheter des produits de faible qualité, s'exposant à des problèmes de santé. Attendue depuis l'élection du président M. Macron, la première étape de la réforme structurelle des bourses a été annoncée récemment par le Gouvernement. Toutefois, ces premières annonces d'urgence prévoyant entre autres une hausse de 37 euros par mois en moyenne et un élargissement du nombre des bénéficiaires apparaissent bien en deçà des demandes des moyens nécessaires pour augmenter le pouvoir d'achat des étudiants. M. le député entend rappeler que le seuil de pauvreté fixé par l'INSEE s'élève à 1 102 euros et que l'échelon le plus élevé de la bourse est de 633,5 euros par mois. Au-delà de l'insuffisance des montants, c'est le système de bourse qui doit être complètement repensé. Tout d'abord, en raison de son caractère intrinsèquement obsolète puisqu'il considère l'étudiant avant tout comme un enfant à la charge de ses parents et non pas comme un jeune adulte. Mais aussi, en raison de son caractère injuste et inégal auquel expose la méthode par redistribution actuelle, accordant un montant corrélé aux revenus des parents. Cette logique ne permet pas de contrer le déterminisme social qui imprègne particulièrement notre pays, comme l'observe depuis plusieurs années l'OCDE. Or l'aide financière apportée aux étudiants est un formidable levier permettant de garantir l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures et l'émancipation des étudiants. Il est essentiel de proposer une aide leur permettant d'envisager les études de leur choix, sans se soucier des coûts autrement prohibitifs qui y sont liés. En ce sens, les principaux syndicats étudiants estiment le montant de cette aide entre 800 euros à 1 063 euros. Afin de sortir de la logique de l'aide pansement et de permettre de ne pas nous priver des talents de demain, il faut construire une solution pérenne et viable de financement pour les étudiants. En ce sens, il souhaite avoir des précisions quant à la concertation menée sur la réforme structurelle de la bourse prévue par le Gouvernement ainsi que sur les orientations envisagées afin de lutter contre la précarité des étudiants, contre les inégalités sociales et garantir à tous un accès égal et dans de bonnes conditions à l'enseignement supérieur.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Idir Boumertit](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7970

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 mai 2023](#), page 4357

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)